

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY  
MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny  
31 rue Auguste DOMENGET  
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

## DECISION DU MAIRE N° 2026-06-D-56

**Objet :** Attribution du marché de travaux de rénovation et isolation des toitures et façades de l'école maternelle « Les Frontailles ».

Le Maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n°024 en date du 14 avril 2026, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

### **DECIDE**

**Article 1 :**

Un marché à procédure adaptée est conclu entre la commune et les sociétés :

**Lot 1- COUVERTURE – BARDAGES**

GECAPE SUD  
ZA LES PLATIERES  
661 RUE DU CAPITAINE FRANCOIS GARBIT  
69440 MORNANT

**Lot 2 – GROS OEUVES – VRD – PEINTURE FACADE**

ARCLUSAZ CONSTRUCTION  
350 ROUTE DU FOUR A CGAUX  
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

**Article 2 :**

Ce marché a pour objet des travaux de rénovation et isolation des toitures et façades de l'école maternelle « Les Frontailles ».

**Article 3 :**

Le montant global de ce marché pour le **lot 1** est de :

Montant hors taxe : 614 378.00	Euros
TVA (taux de 20 %) : 122 876,68	Euros
Montant TTC : 737 254,68	Euros

Soit en lettres : Sept cent trente-sept mille deux cent cinquante quatre euros et soixante-huit centimes

Le montant global de ce marché pour le **lot 2** est de :

Montant hors taxe : 15 000.00	Euros
TVA (taux de 20 %) : 3 000.00	Euros
Montant TTC : 18 000.00	Euros

Soit en lettres : Dix-huit mille euros

**Article 4 :**

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget communal.

**Article 5 :**

Conformément à l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

**Article 6 :** Monsieur le Maire et madame le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 8 juin 2026

Le Maire  
Michel BOUVIER

